

Evaluation des incidences : Formulaire A
La manifestation emprunte les chemins
Période : 1^{er} octobre au 31 mars

Situé à un carrefour biogéographique, la forêt de Fontainebleau accueille une faune et une flore aussi remarquables qu'exceptionnelles, au point que certains scientifiques la considèrent comme la forêt la plus riche d'Europe de l'Ouest. Chaque habitat se distingue selon la diversité des substrats et des conditions climatiques, avec aussi les actions humaines passées et présentes (pâturage, écobuage, gestion sylvicole, ...). Le caractère endémique et typique des habitats présents sur le site fait de ce massif **un réservoir de biodiversité à l'échelle régionale.**

→ La manifestation emprunte uniquement les chemins et parkings (y compris les points de ravitaillement), elle ne traverse aucune parcelle forestière.

Par conséquent, ma manifestation n'aura aucune incidence sur les :

- Espèces et les habitats situés hors chemin et parking : les 24 habitats et les 2 espèces de flores d'intérêt communautaire
- Espèces en léthargie et connues uniquement en Réserves Biologiques Intégrales : 5 insectes d'intérêt communautaire
- Espèce dont les axes de migration ne sont pas connus : le Triton crêté
- Espèces nocturnes : 6 chauves-souris (Barbastelle d'Europe, Murin de Beschtein, Grand Rhinolophe etc.)

→ **Les oiseaux sont principalement concernés par les impacts potentiels de la manifestation.**

Trois types de cortège sont associés à l'avifaune, à savoir :

- Les espèces liées aux milieux ouverts (pelouses, landes,) = Engoulevent d'Europe, Alouette lulu, Pie-grièche écorcheur, ...
- Les espèces liées aux milieux humides (marais, roselières) = Butor étoilé, Martin pêcheur, Sterne pierregarin, Balbuzard pêcheur, ...
- Les espèces liées aux milieux forestiers (pics, rapaces) = Pic mar, Pic noir, Bondrée apivore, ...

Sur les 16 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire, ma manifestation n'aura pas d'incidence sur les espèces suivantes :

- Engoulevent d'Europe, Pie-grièche écorcheur, Circaète Jean-le-Blanc, Bondrée apivore, Busards des roseaux, Balbuzard pêcheur et Sterne pierregarin, ces espèces n'étant pas présentes sur le massif à cette période de l'année.
- Aigle botté, cette espèce est uniquement de passage.

En revanche, le massif de Fontainebleau peut accueillir, tout au long de l'année ou seulement au cours de cette période, les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire suivantes :

Les espèces concernées par ce formulaire	
Nom des espèces	Habitats d'hivernation
Fauvette pitchou	Landes
Alouette lulu	Landes et pelouses
Pic noir	Boisement de vieux pins
Pic cendré	Boisement de vieux pins
Pic mar	Boisement de vieux hêtre et chêne
Butor étoilé	Zones humides
Blongios nain	Zones humides
Martin pêcheur	Zones humides
Bihoreau gris	Zones humides

Les Pics sont les espèces les plus précoces. La période de reproduction débute dès le mois de février et se termine au mois de mars.

La Fauvette pitchou et l'Alouette lulu passent l'hiver dans notre région. Elles attendent le mois d'avril pour débiter la reproduction.

Les 4 espèces liées aux zones humides, le Butor étoilé, le Blongios nain, le Martin-pêcheur et le Bihoreau gris hivernent sur le site ou sont de passage à cette période.

- La particularité de certaines espèces

Le massif de Fontainebleau possède une responsabilité régionale vis-à-vis de la Fauvette pitchou. Spécialiste de landes en sol acide, le bastion de la Fauvette pitchou se limite aux massifs des Trois pignons et à Fontainebleau. Classée en danger, la Fauvette pitchou craint les épisodes de gel prolongé pouvant affaiblir considérablement la population.

Espèce caractéristique des zones humides, le Butor étoilé est un oiseau menacé à l'échelle européenne. En France, la population nicheuse a chuté de 35 à 45 % pour atteindre 332 individus en 2008. La destruction des zones humides et en particulier les roselières, la gestion hydraulique inadaptée, la dégradation de la qualité de l'eau sont autant de facteurs néfastes à la survie de cette espèce.

- Pourquoi certaines espèces ne nécessitent pas de mesure de prévention ou d'évitement ?

Certaines espèces ne sont pas dites « sensibles » à la fréquentation humaine. Les pics notamment peuvent occuper une loge en haut d'un arbre où se trouve une table de pique-nique par exemple.

En période hivernale, les espèces migratrices sont en Afrique. Il n'est pas nécessaire d'appliquer des mesures de prévention ou d'évitement dans ce cas.

- Quelles sont les solutions pour éviter de déranger les espèces présentes ?

Eviter les zones dites de « sensibilité forte à très forte ». Pour cela, je regarde si la

manifestation traverse les zones suivantes :

Nb : Plusieurs cases peuvent être cochées

- Les zones jaunes..... Il s'agit d'une alerte écologique, je fais attention de ne pas déranger les oiseaux présents sur la zone. La manifestation peut avoir lieu sur le tracé défini.
- Les zones oranges.....La manifestation traverse des zones sensibles. J'ai rencontré l'animateur et je m'engage à préserver ces milieux fragiles en suivant les recommandations de l'animateur :
 -
 -
 -
- Les zones rouges..... La manifestation traverse des zones à fort enjeu écologique. J'ai rencontré l'animateur et je m'engage à préserver ces milieux fragiles en suivant les recommandations de l'animateur :
 -
 -
 -
- Les zones noires..... Je m'engage à contourner les zones et par conséquent de définir un nouveau tracé. Ces zones correspondent aux Réserves Biologiques Intégrales du massif de Fontainebleau qui sont interdites d'accès au public. Au-delà de Natura 2000, il s'agit d'appliquer la réglementation en vigueur.
- Je ne circule dans aucune zone indiquée (jaune, orange, rouge ou noire) sur la carte..... La manifestation peut se dérouler, il n'y a pas d'incidence sur les espèces d'intérêt communautaire.
 - Je fais en sorte que ma manifestation reste bien sur les chemins et ne pénètre en aucun cas dans les parcelles,
 - Je respecte le parcours validé par les agents ONF.

Fait à _____, le _____

Signature